

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 1

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est affligeant de constater que pour faire les 25 km. de Moutier à Sonceboz il faille à cet omnibus 44' !

- 24) — Nous constatons que la nouvelle paire de trains 1773/1772 ne dessert pas les localités en aval de Tavannes et qu'il est difficile de combler cette lacune sans créer de nouvelles prestations jusqu'à et dès Moutier. C'est pourquoi le bureau de l'ADIJ a été chargé d'étudier l'introduction d'un service automobile dans la vallée de Tavannes pour combler les lacunes existantes. Cette paire de trains pourrait au moins desservir Reconvilier.

Cadre 37 : Tavannes — Le Noirmont — La Chaux-de-Fonds

- 25) — Introduction d'un train Les Bois-Le Noirmont-Les Breuleux, arrivant dans cette localité peu avant 7 h. pour le service des abonnés.

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Le secrétaire :
René STEINER

Le président :
Frédéric REUSSER

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Nouvelles entraves à l'exportation horlogère suisse aux Etats-Unis. — Le gouvernement des Etats-Unis vient d'édicter un nouveau règlement administratif sur les ajustements des montres importées dans ce pays. Ce règlement a été édicté sous la forme d'une « décision » du département américain du trésor et entrera en vigueur dans six mois.

Ce département exprime le point de vue qu'il ne s'agit pas d'une décision politique commerciale, mais qu'elle est d'ordre purement technique. De l'avis des autorités suisses, cependant, la décision a une grande portée de politique commerciale, étant donné qu'elle se trouve en contradiction avec la pratique douanière américaine depuis plus de 25 ans, pratique qui a été confirmée par l'accord commercial de 1936 entre la Suisse et les Etats-Unis. C'est ainsi que les autorités suisses craignent que ce changement de pratique n'ait des conséquences défavorables sur nos exportations horlogères et ne comporte le danger d'une nouvelle hausse notable des droits de douane sur un grand nombre de nos montres de qualité.

Le nouveau règlement contient, en effet, des clauses qui non seulement prêtent à des interprétations diverses, mais peuvent créer confusion et incertitude. En outre, il prévoit des critères entièrement nouveaux pour la définition de l'ajustement. Ces critères ne correspondent pas au terme « ajustement » tel qu'il est compris par la science horlogère dans le monde entier.

Il faut donc prévoir que les dispositions du règlement seront très difficiles à exécuter pour des raisons d'ordre technique, commercial et pratique.

Les autorités fédérales regrettent qu'après la hausse des droits de douane sur les montres décrétée en 1954, le gouvernement des Etats-Unis crée de nouvelles difficultés pour l'importation des montres suisses au moyen d'un protectionnisme administratif en modifiant unilatéralement et par la voie d'un règlement d'apparence technique les principes sur le dédouanement des produits horlogers.

L'administration américaine semble présumer que les effets de la nouvelle réglementation sur l'exportation des montres suisses ne seraient pas très importants. Seule l'expérience montrera si ce jugement est exact.

Notre commerce extérieur en décembre 1956. — Notre commerce extérieur a été marqué en décembre dernier par une augmentation des importations de 102,8 millions de francs et une plus-value des exportations de l'ordre de 43,8 millions de francs, sur le mois correspondant de l'année précédente. Celles-ci totalisaient 539,9 millions de francs et celles-là 734,9 millions de francs.

Tandis que les importations du mois de décembre 1956 dépassent tant en quantité qu'en valeur, notablement les chiffres correspondants d'il y a une année, elles n'ont progressé qu'en valeur par rapport à novembre 1956. L'évolution ascendante constante de la valeur des importations s'est traduite cette fois par un nouveau résultat record.

Dans le secteur des denrées alimentaires, boissons et fourrages, le volume des entrées de froment panifiable d'origine nord-américaine s'est beaucoup accru au regard de décembre 1955, alors que nos achats de céréales, fourrages, ont sensiblement fléchi. Il s'est importé surtout considérablement de sucre cristallisé, principalement en provenance de la Grande-Bretagne. Notre approvisionnement en orge pour l'affouragement et en riz s'est également développé.

La plupart des branches industrielles les plus importantes figurent avec des gains d'exportation notables par rapport à décembre 1955. Les produits fabriqués de l'industrie métallurgique participent par 55 % à la plus-value totale des exportations. En l'occurrence, les sorties de montres se sont considérablement renforcées (132,9 millions de francs en décembre 1957, contre 110,4 millions de francs en décembre 1955), sans atteindre cependant le niveau record du mois d'octobre 1956. Les envois d'instruments et d'appareils dépassent, en valeur, les chiffres des mois de décembre 1955 et novembre 1956, alors que les machines n'ont consolidé leur position qu'au regard de novembre dernier.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37